

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

# ***AVIS PUBLIC***

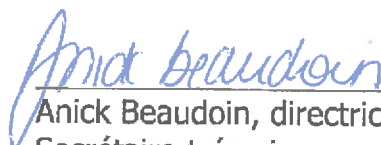
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 15 juin 2016, le règlement 255-16 relatif à un emprunt de 328 100 \$ et une dépense de 328 100 \$ pour défrayer le coût des travaux de réfection du stationnement du Centre administratif de la MRC.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau du secrétaire-trésorier de sa municipalité aux heures d'ouverture, ainsi qu'au siège social de la MRC de Bellechasse, sis au 100, Mgr Bilodeau à St-Lazare entre 8 h 00 et 16 h 00.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 23<sup>ième</sup> jour du mois de juin deux mille seize.



Anick Beaudoin, directrice générale  
Secrétaire-trésorier

---